

Conseil Municipal du mardi 10 avril 2018

RELEVÉ de CONCLUSIONS

Ordre du jour

1° Vote des taux de taxes d'imposition 2018.

Madame le Maire informe le Conseil que le Grand Figeac prévoit une hausse de 2% de la taxe d'habitation et propose, par conséquent, une augmentation des taux de 0,5% pour cette année.

Le Conseil vote cette proposition à l'unanimité.

2° Montant des redevances assainissement.

Le Conseil décide de maintenir la redevance pour l'abonnement à 45 euros et de passer le montant du mètre cube consommé à 0,70 c : soit une augmentation de 0,5 centimes pour 2018.

3° Vote du budget primitif.

Madame le Maire présente successivement les budgets de la Commune et de l'assainissement. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

4° Délibérations afférentes au budget.

Ces délibérations sont consultables en Mairie où elles seront affichées.

5° Délibération approuvant l'acte constitutif de groupement de commandes au sujet de l'entretien et la maintenance des poteaux incendie.

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le Maire est responsable de l'installation et de l'entretien des poteaux incendie. Un nouveau Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie est entré en vigueur récemment, et comme d'autres collectivités, Madame le Maire demande que la Commune de Cuzac sollicite le Syndicat SMAEP de Montbazens-Rignac afin de procéder au lancement d'un groupement de commandes portant sur la prestation de contrôle, de maintenance et d'entretien des hydrants .

6° Délibération concernant le remboursement de dégradations sur la station de jeux pour les petits.

Le responsable des dégradations ayant fait un chèque afin de participer aux dépenses engagées pour réparer les dégradations, le Conseil doit délibérer pour accepter ce règlement dont le montant s'élève à 40,76 euros.

Délibération unanime.

7° Délibération pour la mise en place du RIFSEEP.

RIFSEEP : Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel constitue le nouveau cadre de référence pour la plupart des agents recevant des primes. Avec ce régime, l'attribution des primes est basée sur deux composantes : le poste occupé et la manière de l'occuper. La mise en place du Rifseep se concrétise par une délibération.

Délibération à l'unanimité.

8° Projet de changement des luminaires obsolètes.

Il s'agit de remplacer 14 points lumineux vétustes (lampes à vapeur de mercure qui ne sont plus commercialisées depuis 2015) par des luminaires LED à haut rendement, ce qui présentera des avantages en terme d'économie d'énergie et en terme de qualité et de confort d'éclairage.

Un premier devis de 10 278 euros a été obtenu. Il concerne essentiellement la fourniture et pause de 14 luminaires ainsi que le remplacement d'un coffret de commande.

9° Motion pour la sauvegarde de la ligne Capdenac/Cahors.

Motion pour le maintien des petites lignes Sncf.

- S'agissant de la sauvegarde de la ligne ferroviaire Capdenac/Cahors, après discussion, le Conseil ne se prononce pas.
- La Motion pour le maintien des petites lignes est approuvée à l'unanimité.

10° Questions diverses.

- **Chauffage GAZ école :** Actuellement, les factures de notre fournisseur sont en augmentation constante. Il est nécessaire de reconsidérer ce distributeur et d'entamer une renégociation des tarifs ou de changer de fournisseur.
- **Achat d'un jeu pour les enfants plus grands :** L'aire de jeux se compose d'attractions essentiellement destinées aux plus petits. Madame le Maire ayant reçu une demande d'un groupe de jeunes lui signifiant cette remarque, elle propose au Conseil d'acquérir une poutre d'équilibre oscillante montée sur ressort destinée aux plus âgés, en espérant répondre à leur attente.
- **Grange :** Une architecte a été contactée pour envisager l'étude préalable aux travaux.
- **Cérémonie du 8 Mai 1945 :** Elle se déroulera le mardi 8 mai à partir de 11 heures.

FAIT à CUZAC le 13/04/2018